

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/056 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF A LA MAINTENANCE DES SYSTEMES DE DETECTION INCENDIE, DE DESENFUMAGE ET DES BLOCS AUTONOMES D'ECLAIRAGE DE SECURITE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze et le vingt-cinq avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à Mme RISTERUCCI Josette
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
M. MOSCONI François à Mme CASALTA Laetitia
M. NICOLAI Marc-Antoine à Mme NIELLINI Annonciade
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, COLONNA Christine, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, MARTELLI Benoîte, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème Partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché à bons de commande relatif à la « Maintenance des systèmes de détection incendie, de désenfumage et des blocs autonomes d'éclairage de sécurité », avec la société SNC CV COM, pour un montant de :

- Lot n° 1 Corse-du-Sud - mini 15 000 € maxi 160 000 € HT/an, reconductible 3 fois,
- Lot n° 2 - Haute-Corse - mini 10 000 € - maxi 157 000 € HT/an, reconductible 3 fois.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 avril 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Marché relatif à la maintenance des systèmes de détection incendie, de désenfumage et des blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

I - NATURE DE LA PRESTATION

Cette mission porte sur l'exécution de toutes prestations visant à assurer la maintenance complète des installations de détection incendie, de désenfumage et d'éclairage autonome de sécurité de différents sites de la Collectivité Territoriale de Corse, et à en garantir la durabilité des performances à un niveau de fonctionnement optimal. Elle comprend notamment :

- Les visites d'inspection périodiques,
- Les interventions curatives consécutives aux dysfonctionnements signalés,
- L'établissement et la tenue de dossiers de maintenance.

II - FORME DU MARCHÉ

Le marché est à bons de commande et comprend 2 deux lots :

Lot 1 Corse-du-Sud - Mini 15 000 € HT et maxi 160 000 € HT/an

Lot 2 Haute-Corse - Mini 10 000 € HT et maxi 157 000 € HT/an

III - DUREE DU MARCHÉ ET DELAI D'EXECUTION

Le marché est passé pour une période de 12 mois, à compter de la date de notification.

Le marché est reconductible 3 fois, de manière tacite dans les conditions définies au CCAP, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

IV - LE PRIX

Les prix unitaires comprennent d'une part l'ensemble des prestations et d'autre part tous les frais annexes nécessaires à l'exécution des prestations.

Le marché est passé pour les montants suivants :

Lot	Montants annuels HT	
	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 - Corse-du-Sud	15 000 €	160 000 €
Lot 2 - Haute-Corse	10 000 €	157 000 €

V - IMPUTATION

Le marché sera imputé au chapitre 930 - compte 6156 - programme 5312F de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

VI - PROCEDURE DE CONSULTATION

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert avec mise en concurrence européenne selon les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande en application des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

VII - CRITERES DE JUGEMENT

A été retenue l'offre jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

1. Prix - Sur la base du BPU et du devis estimatif (pondération 40)
2. Délais d'intervention (pondération 30) - Délais d'intervention maintenance corrective 60. Délais d'exécution (Cf. site détail estimatif) 40
3. Valeur technique (pondération 30) - appréciée par analyse du mémoire technique fourni par le candidat présentant notamment : l'implantation et/ou représentation géographique de l'entreprise et les moyens techniques affectés à la prestation (logiciels, matériels, logistiques et humains) 40. Moyens humains (avec leurs qualifications) affectés aux prestations 30 - un modèle de rapport de visite, de rapport annuel et de cahier de maintenance 30

VIII - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

La procédure d'appel d'offres a été engagée le 30 novembre 2013 avec une date limite de remise des offres fixée au 12 février 2014.

Lors de sa séance en date du 3 avril 2014, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes dont l'offre classée en première position est économiquement la plus avantageuse :

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter les marchés à bons de commande relatifs à la maintenance des systèmes de détection incendie, de désenfumage et des blocs autonomes d'éclairage de sécurité avec l'entreprise SNC CORSE VIDEO COM sise Parc d'activités de Purettone - 20290 BORGIO.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.